

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---:---:---:---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---:---:---

/---) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/---) N N E E 1961 - I - N° 46 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

/---) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. OKE ASSOGBA, Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'intérim du Vice-Président de la République pendant la durée de l'absence de M. Sourou-Migan APITHY, Vice-Président de la République.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS :

PORTO-NOVO, le 13 FEVRIER 1961.-

PR.	15
SGCM.	3
Tous M.	12
J.O.	1
A.N.	2.

